

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2016**

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Traitements	10
Frais des locaux	10
Frais des services	10
Frais d'administration	10

Le 24 mai 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la société tire des produits de dons provenant des contributions pénales pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la société et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions pénales reçues, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2016 et 2015, de l'actif à court terme aux 31 mars 2016 et 2015 et de l'actif net aux 31 mars 2016 et 2015 et aux 1er avril 2015 et 2014. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2015, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe "Fondement de l'opinion avec réserve", les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L. ¹

Société de comptables professionnels agréés

¹ CPA auditeur, CA permis n° A110274

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2 0 1 6	2 0 1 5
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du ministère de la Justice	1 366 789	1 259 606
Contributions pénales	165 589	188 533
Intérêts sur l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions	2 086	1 629
Autres	3 150	1 602
	1 537 614	1 451 370
CHARGES (annexe)		
Traitements	1 351 005	1 165 598
Frais des locaux	42 275	44 841
Frais des services	35 342	30 135
Frais d'administration	53 785	51 725
	1 482 407	1 292 299
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	55 207	159 071
LES RÉSULTATS COMPRENNENT :		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 973	14 962

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2 0 1 6			2 0 1 5	
	Affecté		Non affecté	Total	Total
	Investi en immobilisations corporelles	Fonds des contributions pénales			
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	333 861	108 450	273 027	715 338	556 267
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 973)	(2 000)	70 180	55 207	159 071
Affectations externes (note 6)	-	79 317	(79 317)	-	-
Investissements en immobilisations corporelles	3 762	-	(3 762)	-	-
SOLDE À LA FIN	324 650	185 767	260 128	770 545	715 338

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2016

	2 0 1 6	2 0 1 5
	\$	\$
A C T I F		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	407 320	437 877
Comptes débiteurs -		
Taxes à la consommation	6 459	5 587
Autres	133	1 144
Charges reportées au prochain exercice	6 205	4 125
	420 117	448 733
ENCAISSE ET DÉPÔT ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS (note 3)	185 767	108 450
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	324 650	333 861
	930 534	891 044
P A S S I F		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs -		
Salaires	143 955	115 658
Sommes à remettre à l'État	5 983	4 010
Autres fournisseurs	10 051	9 144
APPORTS REPORTÉS (note 5)	-	46 894
	159 989	175 706
A C T I F N E T		
AFFECTÉ		
Investi en immobilisations corporelles	324 650	333 861
Fonds des contributions pénales (note 6)	185 767	108 450
NON AFFECTÉ	260 128	273 027
	770 545	715 338
	930 534	891 044

ENGAGEMENTS (note 7)

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2 0 1 6	2 0 1 5
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	55 207	159 071
Élément n'affectant pas la trésorerie - Amortissement	12 973	14 962
Fonds générés par les opérations	68 180	174 033
Variation des éléments hors caisse -		
Comptes débiteurs	139	2 337
Charges reportées au prochain exercice	(2 080)	1 688
Comptes créditeurs	31 177	9 489
Apports reportés	(46 894)	(51 286)
	50 522	136 261
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation de l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions	(77 317)	(28 350)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 762)	-
	(81 079)	(28 350)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(30 557)	107 911
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	437 877	329 966
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	407 320	437 877
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE COMPRENNENT :		
Encaisse	407 320	437 877

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

1. STATUTS ET OBJECTIFS

La société est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exemptée d'impôts. Ses objectifs sont d'offrir du réconfort et du soutien moral aux victimes d'actes criminels, de les informer de leurs droits et de leur fournir support et accompagnement dans leurs démarches.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations -

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements seront apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits -

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'intérêts sur l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers -

Évaluation -

La société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés où ils sont évalués à la valeur comptable ou à la valeur d'échange.

Elle évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des autres placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs excluant les taxes à la consommation, de l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions et des comptes créditeurs excluant les sommes à remettre à l'État.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite) -

Dépréciation -

Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur, sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transactions -

La société comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur est majorée des coûts de transactions directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Immobilisations corporelles et amortissement -

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Bâtisse	4 %
Aménagement paysager	10 %
Ameublement et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

3. ENCAISSE ET DÉPÔT ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS

	2 0 1 6	2 0 1 5
	\$	\$
Encaisse	128 172	51 227
Dépôt à terme, 0,5 %, échéant en août 2016	57 595	57 223
	185 767	108 450

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 1 6		2 0 1 5	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	126 000	-	126 000	126 000
Bâtisse	273 372	99 965	173 407	176 714
Aménagement paysager	26 968	18 036	8 932	9 925
Ameublement et équipement de bureau	108 301	96 658	11 643	14 554
Équipement informatique	33 798	29 130	4 668	6 668
	568 439	243 789	324 650	333 861

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au début	Produits reçus	Affectés aux résultats	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Subventions du ministère de la Justice	46 894	-	(46 894)	-
	46 894	-	(46 894)	-

6. FONDS DES CONTRIBUTIONS PÉNALES

L'organisme Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a permis à la société de créer un fonds des contributions pénales dans lequel est versé une partie des contributions pénales perçues au cours de l'exercice précédent. Le montant transféré à ce fonds est déterminé par l'organisme et ne doit servir qu'à établir des programmes d'aide aux victimes d'actes criminels. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a utilisé une somme de 2 000 \$ afin de défrayer les coûts d'un projet spécial de soutien en violence conjugale pour la région de Charlevoix.

7. ENGAGEMENTS

La société loue des locaux en vertu de contrats de location-exploitation expirant en mars 2017 et en août 2020. Les loyers minimums futurs, excluant les frais communs, s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2017	14 320
2018	9 820
2019	10 810
2020	11 300
2021	4 750
	51 000 \$

8. EXPOSITION AUX RISQUES

La société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité au risque de liquidité à la date du bilan.

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La société est exposée à ce risque principalement en regard de ses comptes créditeurs excluant les sommes à remettre à l'État. La société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en gérant les échéances des passifs financiers.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

ANNEXE

CHARGES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>2 0 1 6</u>	<u>2 0 1 5</u>
	\$	\$
TRAITEMENTS		
Salaires	1 166 040	999 313
Charges sociales	184 965	166 285
	<u>1 351 005</u>	<u>1 165 598</u>
FRAIS DES LOCAUX		
Loyers	13 899	12 495
Entretien et réparation	10 898	12 462
Énergie	4 236	5 956
Assurances	2 654	2 887
Taxes	2 526	2 575
Amortissement des immobilisations corporelles	8 062	8 466
	<u>42 275</u>	<u>44 841</u>
FRAIS DES SERVICES		
Frais de déplacement et de représentation	20 985	16 052
Formation	8 070	9 060
Assurances	1 849	1 886
Honoraires professionnels	2 948	2 649
Documentation et abonnements	1 490	488
	<u>35 342</u>	<u>30 135</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Télécommunications	12 378	10 295
Papeterie et frais de bureau	7 135	6 225
Frais d'impression	3 351	2 330
Poste et messagerie	2 188	2 119
Entretien, réparation et contrats de services	8 331	8 457
Frais informatiques	1 246	1 714
Honoraires professionnels	7 112	6 904
Publicité et promotion	954	1 534
Frais de réunion	5 331	4 729
Frais bancaires	848	922
Amortissement des immobilisations corporelles	4 911	6 496
	<u>53 785</u>	<u>51 725</u>